

Communiqué de presse

Enquête publique sur le terminal du Naye : le projet de gare ferry doit être révisé.

Le rapport des 3 commissaires enquêteurs sur le projet de modernisation du terminal ferry du Naye est clair et ses recommandations sans ambiguïté sur le bâtiment envisagé pour la gare :

- [citation] *"un patrimoine bâti, mondialement connu (...) le projet ne pouvant masquer cette perception visuelle, il importe qu'il respecte la ligne de crête des remparts"*. (Rappelons que des relevés de géomètre-expert indépendant attestent de la réalité d'un impact visuel du projet 4 à 5 m au-dessus des remparts vu depuis la portion du GR 34 que constitue la digue des Sablons)

- Il conclut sur la recommandation de [citation] *« l'abaissement de la gare maritime à un seul niveau sur la partie retour, le long de l'écluse, et la suppression de la passerelle, en vue de l'insertion de la volumétrie des installations dans le patrimoine remarquable de Saint-Malo »*

- Il relève [citation] *« un surdimensionnement eu égard aux usages et services attendus, ne répondant pas uniquement aux besoins fonctionnels »* et *« souhaite que le dimensionnement reste adapté et modeste »*.

Le verdict des citoyens est net : la préservation patrimoniale de l'emblématique perspective monumentale sur la façade sud de l'intra-muros doit l'emporter sur les considérations architecturales qui ont prévalu à la conception actuelle du bâtiment de la future gare ferry. Le rapport de l'enquête publique prend en considération les contributions citoyennes qui à 90% refusent la conception actuelle du projet de gare, en particulier en raison de son impact visuel, contributions qui représentent le soutien de nombreuses associations portant la voix de plus d'un millier de personnes.

Ce rapport pointe l'importance, pour la préservation du patrimoine de Saint-Malo, de la création d'un SPR (Site Patrimonial Remarquable) aux abords d'intra-muros, SPR qui donc ne doit pas être préalablement obéré par un projet attentatoire au patrimoine. Ceci est fondamental dans la révision actuelle du PLU dont l'objectif officiel est de *« préserver et valoriser les patrimoines, socle de l'identité malouine »*. Et nous ajoutons, source première de son attractivité.

Un autre projet est possible, sans rien enlever de l'efficacité et de la qualité d'accueil des piétons des ferries ; prétendre le contraire ne serait pas professionnel, l'entendre serait respectueux des citoyens à qui on a expressément demandé leur avis. Un nouveau projet de bâtiment doit donc être mis à l'étude en remplacement du projet actuel. Personne ne comprendrait qu'il puisse en être autrement. D'autant que l'urgence de la modernisation du terminal ferry n'est pas du côté terrestre (la gare) mais du côté maritime et portuaire (chenal, embectages etc),

Sur la prise en compte par le projet de l'inexorable montée des eaux le rapport relève des [citation] *"hypothèses de hauteur qui ne sont pas encore officiellement approuvées."*, mais aucun citoyen ne comprendrait qu'on lance un projet d'une telle importance sur des hypothèses de montée des eaux officiellement dépassées sans attendre les conclusions du nouveau PPRSM en cours d'étude.

Confortée par ce rapport, l'APPSAM confirme sa demande que le projet du bâtiment de la gare ferry soit revu pour respecter la voix des citoyens et les conclusions de l'enquête publique. L'APPSAM est soutenue dans cette demande en particulier par l'association nationale d'utilité publique Sites & Monuments car la préservation du patrimoine de Saint-Malo est un enjeu national et international. Si cette légitime demande n'était pas entendue, l'AG de l'APPSAM vient de prendre les décisions nécessaires pour se donner les moyens d'attaquer le cas échéant le projet en justice.

Enfin, pour succéder à Gérard COLLIN qui a assuré jusque-ici la présidence de l'APPSAM, l'Assemblée Générale a élu Patrick MARGRON, qui à cette occasion a déclaré : *"Je suis très heureux de poursuivre le travail d'équipe mené par Gérard depuis 2 ans, travail fondé sur l'analyse objective et le partage précis des faits. Nous sommes déterminés à ne pas laisser s'ériger un bâtiment surdimensionné devant un patrimoine exceptionnel mondialement connu qui devrait depuis longtemps être classé à l'UNESCO."*

* Association pour la protection et la préservation du patrimoine matériel et immatériel de Saint-Malo

Pour tout contact: appsamsaintmalo@gmail.com